



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 mars 2023

**Objet de la délibération**

**BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Le trente mars deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Alain HASCOËT , HILAL SAFAK .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY À Yves GUYOT , Joël TRÉCANT À Yves DOUAY , Marie-Françoise CÉREZ À André HARTEREAU , Martine JOURDAIN À Valérie MAHÉ , Anne-Laure LE DOUSSAL À Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC À Gwendal HENRY .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Claudine CORPART désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2023.03.006**

**BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

**Rapporteur : Pascal LE LIBOUX**

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le Budget Primitif 2023 de la Ville, ce dernier a été préparé en prenant en compte les orientations débattues lors de la réunion du Conseil Municipal le 23 février 2023.  
 Le Compte Administratif 2022 ayant été préalablement soumis à l'assemblée, le résultat de l'exercice 2022 ainsi que les restes à réaliser en investissement sont intégrés dans le budget 2023 présenté ci-dessous.

	Rappel BP 2022	Propositions 2023
	Dépenses/Recettes	
Fonctionnement	21 558 594,99	23 361 003,83
Investissement	13 425 597,93	9 822 119,99
<b>Total</b>	<b>34 984 192,92</b>	<b>33 183 123,82</b>

En fonctionnement, le vue d'ensemble se présente comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2022	Crédits Ouverts 2022	Propositions 2023
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	600 000,00	675 000,00	681 000,00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVIC	976 450,00	1 095 050,00	1 220 080,00
73	IMPOTS ET TAXES	12 864 702,00	12 835 273,00	13 583 208,00
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 398 992,00	4 610 519,00	4 958 943,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	352 300,00	352 300,00	430 085,00
76	PRODUITS FINANCIERS	16 100,00	16 100,00	15 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	514 000,00	205 500,00	39 854,00
<b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>19 722 544,00</b>	<b>19 789 742,00</b>	<b>20 928 170,00</b>

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 764 388,00	4 188 624,00	<b>5 468 451,00</b>
	DONT CHARGES HORS ENERGIE	3 018 750,00	3 254 124	3 586 451,00
	DONT ENERGIE	745 638,00	934 500	1 882 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	10 738 125,28	11 105 000,28	11 438 070,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 535,00	17 535,00	14 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	50 000,00	9 000,00	30 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 424 637,00	2 504 610,00	2 421 452,00
66	CHARGES FINANCIERES	281 314,00	293 314,00	374 394,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000,00	60 500,00	55 900,00
<b>Total Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>17 321 999,28</b>	<b>18 178 583,28</b>	<b>19 802 267,00</b>

002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	1 316 281,99	1 316 281,99	1 775 050,83
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	519 769,00	680 839,00	657 783,00
<b>Total OPE.D'ORDRE RECETTES</b>		<b>1 836 050,99</b>	<b>1 997 120,99</b>	<b>2 432 833,83</b>

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 814 231,71	2 471 492,71	2 399 795,83
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 119 611,00	1 136 787,00	1 158 941,00
<b>Total OPE.D'ORDRE DEPENSES</b>		<b>3 933 842,71</b>	<b>3 608 279,71</b>	<b>3 558 736,83</b>

Total dépenses		21 255 841,99	21 786 862,99	23 361 003,83
Total recettes		21 558 594,99	21 786 862,99	23 361 003,83

L'analyse des différents chapitres fait apparaître les éléments suivants :

**En ce qui concerne la section de fonctionnement, le volet recettes se présente comme suit :**

**Impôts et taxes : 13 583 208 € (64.92 % des recettes réelles de fonctionnement)**

Pour rappel, la Collectivité perçoit principalement la taxe foncière bâti et non bâti et la taxe d'habitation perçue concerne les résidences secondaires et les locaux vacants. A cela s'ajoute, le montant du coefficient correcteur versé par l'État permettant le maintien de l'impôt local suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Les bases locatives évoluent en fonction de l'inflation et vont donc progresser de 7.1 % en 2023.

Ce chapitre comprend également les dotations de Lorient Agglomération dans le cadre du pacte financier adopté en 2021, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, la taxe sur l'électricité, la taxe sur la publicité extérieure, les droits de place et les droits de mutation. Ces derniers restent à des niveaux élevés : 894 912 € en 2022 et 865 457 € en 2021. Le prix de l'immobilier et les transactions ont tendance à baisser, les prévisions de 2023 sont prudentes.

**Dotations et Subventions : 4 958 943 € (22.74 % des recettes réelles de fonctionnement)**

Les financements de l'État (dotation forfaitaire, DSU et DNP) sont attendus à hauteur de 3 374 381 € (3 323 000 € au BP 2022) et 3 324 716 € réellement perçus en 2022.

Les compensations de fiscalités versées par l'État sont attendues pour un montant de 219 006 €. Les dotations et compensations de l'État ne sont pas connues au moment de la rédaction du présent document ; les montants donnés sont des estimations.

La Ville percevra, par ailleurs, du FCTVA en fonctionnement calculé sur les montants de dépenses d'entretien de voirie et des bâtiments affectés au service public : cette recette est estimée à 16 000 €.

**Vente de produits et de prestations de service : 1 220 080 € (5.83 % des recettes réelles de fonctionnement)**

Ce chapitre regroupe tous les produits liés aux prestations de la ville : restauration scolaire, centre de loisirs, garderies, location de salles, piscine... 2022 a pratiquement retrouvé le niveau d'avant covid en 2019.

Les prévisions 2023 intègrent une hausse moyenne de 2% et la contribution nouvelle de la GVHTT aux frais de fonctionnement à hauteur maximale de 30 000€.

Les autres produits de gestion courante : 430 085 € (3.01 % des recettes réelles de fonctionnement)

Il s'agit des loyers (dont la location annuelle du CIFECTT pour 50 000 €), des locations ponctuelles de salles, des mises à dispositions des locaux à l'EPCC, des facturations de matériels et fluides dans le cadre de conventions et/ou contrats de locations.

Les autres recettes :

- Produits financiers : fonds de soutien pour la sortie des emprunts à risque.
- Remboursement sur rémunérations : 681 000 €, ce chapitre intègre essentiellement le remboursement par l'EPCC des agents mis à disposition, les remboursements d'assurance relative au personnel et les refacturations de personnel.
- Produits exceptionnels : 39 854 €. Pour rappel, en 2022, la Collectivité a bénéficié de 2 legs.

**L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de 6.09 % par rapport au budget primitif 2022.**

Les recettes d'ordre et la reprise de résultat :

- Opérations d'ordre : 555 331.65 €
- Reprise du résultat 2022 : 1 775 050.83 €

**Le volet dépenses se présente comme suit** :

Les charges de personnel : 11 438 070 € (57.76 % des dépenses réelles de fonctionnement).

Les principaux impacts sur les dépenses de personnel sont l'augmentation du point d'indice et de l'augmentation du SMIC en 2022.

Le budget 2023 intègre ces évolutions ainsi que la nouvelle augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2023, une éventuelle progression du point d'indice de 1.5 % et les besoins des services ainsi que la prise en compte du GVT et du CIA.

Les charges à caractère général : 5 458 451 € (27.62 % des dépenses réelles de fonctionnement) dont 1 882 000 € pour l'énergie.

Ce chapitre augmente de 40.73 % par rapport au Budget Primitif 2022 qui vient essentiellement de l'augmentation du prix de l'énergie multiplié par 2.

L'analyse compte par compte fait apparaître les disparités ci-dessous qui tiennent compte des éléments contextuels en 2023.

- Hausse du coût de l'énergie évaluée à + 1 136 362 €
- Location matériel : + 37 000 € par rapport à 2022 pour le projet de location d'une partie du parc automobile de la ville.
- Assurances : +5%
- Maintenance : +3.5%
- Fournitures qui augmentent suivant l'inflation

La balance annexée donne le détail compte par compte.

Les charges de gestion courante : 2 421 452 € (12.23 % des dépenses réelles de fonctionnement).

Ces charges sont constituées des subventions aux associations, des forfaits scolaires pour les écoles privées, la participation pour le multi accueil et les crédits destinés aux frais d'assemblées (indemnités des élus, formation, protection sociale).

Les charges financières : 374 394 € (1.89 % des dépenses réelles de fonctionnement).

Les évènements mondiaux ont fait éclater la stabilité des taux (inflation et croissance). Le taux d'usure a limité la possibilité d'emprunter à taux fixe et les banques ne les proposent pratiquement plus.

Les intérêts des emprunts avec des taux variables (Euribor et TAG) ont sensiblement augmenté.

Les charges financières intègrent les intérêts de la dette actuelle aux conditions de marché de janvier 2023 avec une évolution des taux variables estimée à près de 80 000 €.

Concernant l'emprunt structuré le budget intègre l'éventualité d'une échéance dégradée correspondant aux conditions actuelles du marché et permettant de percevoir l'aide de l'État.

Les autres dépenses

- Les charges exceptionnelles (régularisations, remboursements) : 55 900 €
- Les atténuations de produits (dégrèvements taxe foncière jeunes agriculteurs et taxe d'habitation de logements vacants) : 14 000 €

**L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de 14.32 %**

Les dépenses d'ordre et le virement en section d'investissement :

- Les opérations d'ordre : 1 158 941 € dont l'amortissement représente 1 119 992 €
- Le virement complémentaire à la section d'investissement : 2 399 795.83 € (2 814 231 € au BP 2022)

Le budget total de fonctionnement est équilibré à 23 361 003.83 €.

**La vue d'ensemble de la section d'investissement se présente comme suit (les restes à réaliser sont intégrés) :**

Chapitre	Libellé	BP 2022	Crédits Ouverts 2022	Réalisé 2022	Propositions 2023
----------	---------	------------	-------------------------	-----------------	----------------------

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 363 996,00	1 363 996,00	1 285 782,89	1 445 983,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	570 465,00	811 090,05	228 455,12	718 365,63
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	133 900,00	162 999,55	117 518,51	139 143,65
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 464 986,00	4 212 733,36	3 473 775,05	1 823 630,04
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 625 090,00	5 819 515,97	3 979 528,43	3 188 175,65
26	AUTRES PARTICIPATIONS				1 000,00
	<b>Total Dépenses réelles investissement</b>	<b>9 158 437,00</b>	<b>12 370 334,93</b>	<b>9 085 060,00</b>	<b>7 316 297,97</b>

24	PRODUIT DES CESSIONS	0,00	659 400,00	0,00	244 000,00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	2 500 368,29	2 511 368,29	2 525 310,85	2 463 639,02
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 180 686,00	3 678 625,79	2 355 133,91	2 135 131,37
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 227 877,29	2 553 109,29	2 200 000,00	905 612,77
	<b>Total Recettes réelles investissement</b>	<b>6 908 931,58</b>	<b>9 402 503,37</b>	<b>7 080 444,76</b>	<b>5 748 383,16</b>

001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	0,00	0,00	0,00	1 333 039,02
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	519 769,00	680 839,00	555 331,65	657 783,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	364 000,00	1 404 000,00	1 144 379,98	516 000,00
	<b>Total OPE.D'ORDRE DEPENSES</b>	<b>883 769,00</b>	<b>2 084 839,00</b>	<b>1 699 711,63</b>	<b>2 506 822,02</b>

001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	40 390,85	40 390,85	40 390,85	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 814 231,71	2 471 492,71	0,00	2 399 795,83
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 119 611,00	1 136 787,00	1 783 948,62	1 158 941,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	364 000,00	1 404 000,00	1 144 379,98	516 000,00
	<b>Total OPE.D'ORDRE RECETTES</b>	<b>4 338 233,56</b>	<b>5 052 670,56</b>	<b>2 968 719,45</b>	<b>4 074 736,83</b>

RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT					
	Dépenses	10 042 206,00	14 455 173,93	10 784 771,63	9 823 119,99
	Recettes	11 247 165,14	14 455 173,93	10 049 164,21	9 823 119,99
			Résultat	-735 607,42	

**Dans la section d'investissement, le projet de budget intègre :**

La dette :

Le remboursement en capital de la dette de la ville est prévu à 1 443 983 €. L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de 16 826 341 €.

Opérations d'ordre patrimoniales : 516 000 €, est constitué des écritures d'ordre égales en dépenses et recettes (reprise d'avances sur marché, intégrations des études)

Le chapitre 26 : 1 000 € pour la souscription du capital à la SCIC SAS Tavarn Ty Gar.

Les dépenses d'équipement : 4 519 720 € dont 636 340 € pour les travaux en régie. A cette somme s'ajoute le montant de restes à réaliser pour 1 985 934.94 €. Le total des dépenses d'équipement s'élève à 6 505 654.97 €.

Le détail des investissements envisagés est donné en annexe.

Pour financer ces dépenses, la Ville mobilisera l'autofinancement évoqué précédemment, les recettes propres à la section d'investissement d'un montant de 2 459 785.02 € (FCTVA, amendes de police, taxes d'urbanisme), les subventions (annoncées et restes à réaliser) pour un montant de 2 135 131.37 ainsi que l'affectation du résultat de 2022 (1 329 185.02 €).

Un emprunt de 903 612.77 € est prévu puisque la prudence préconise de ne pas inscrire les subventions pas encore demandées ou notifiées. Cependant, l'objectif de 2023 est de ne pas emprunter et donc une recherche active de financements est en cours.

#### Conclusion :

Au vu des éléments comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire, en particulier l'explosion des coûts énergétiques, la municipalité fait le choix de présenter un budget 2023 avec une démarche beaucoup plus collective que par le passé. Cette nouvelle approche, bien vécue par les élus et les directions de services concernés sera reproduite dans les années à venir. Elle a ainsi permis de s'accorder sur les différents points qui suivent :

- Un plan de résilience ambitieux ;
- Un service public maintenu malgré la conjoncture ;
- Un niveau d'investissement plus « classique » que celui des deux années précédentes ;
- L'engagement de stabilité fiscale respecté :

Sur ces bases les principaux ratios de la Collectivité s'établissent comme suit comparés aux ratios annoncés lors du vote du BP 2022 et du CA 2022 :

	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
Excédent brut de fonctionnement	2 454 896 €	2 870 864 €	2 167 683 €
Epargne nette	1 265 233 €	1 480 881 €	348 350 €
Taux d'épargne brute	13,05%	13,54%	8,31%
Capacité de désendettement (années)	5,87	6,07	8,39

Comme chaque année, toutes les mesures prises en cours d'exercice de recherches de financements, d'optimisations de la gestion ou d'économies sur les réalisations permettront d'améliorer ces chiffres.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 6 mars 2023,  
**Vu** l'avis de la Commission « Ressources » en date du 13 mars 2023,  
**Vu** le rapport présenté

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

➔ **ADOpte** le Budget Primitif 2023 tel que présenté ci-dessus

**Délibération adoptée par 26 voix pour et 7 voix contre** (Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Julien LE DOUSSAL, Michèle LE BAIL, HILAL SAFAK),

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)